

COMMUNE  
DE  
SAINT-JEAN-DE-CORNIES

**COMPTE RENDU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du lundi 03 avril 2017**

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique, le trois avril deux mil dix-sept à vingt heures trente minutes, dans la salle « Les Cornouillers », sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ARMAND, Maire.

**Présents** : ARMAND Jean- Claude, BEZIAT Patrick, BIANCHERI Karine, BOUQUET Philippe, CLOT Janine, DE MONTFUMAT David, GRUVEL Yves, HOULLIER Frédérique, PIOMBO Georges,

**Absents** : BOURGEOIS Maëva, LABADIE Olivier, LATTUCA Pierre, MATILLA Bernadette, POIRIER Isabelle, SAVIGNAC François

**Secrétaire** : BIANCHERI Karine

Monsieur Le Maire procède à l'appel des Membres du Conseil Municipal ; le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

Monsieur Le Maire propose la désignation de Madame BIANCHERI Karine pour assurer le secrétariat de la séance ; la proposition est acceptée, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire donne lecture de l'Ordre du Jour :

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du compte rendu de la séance du 13 mars 2017
2. Création d'un poste d'adjoint technique
3. Indemnité des maires et des adjoints
4. SIVOM Bérange Cadoule et Salaison et SIVOM des 3 Rivières : modification d'un délégué titulaire

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Attribution de fonds de concours par la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup pour des travaux de végétalisation

Ce nouveau point est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire passe au premier point de l'ordre du jour :

### **1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 13 MARS 2017**

Ce compte rendu est accepté à l'unanimité

### **2) CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération prise par le Conseil Municipal le 05 septembre 2016 fixant les effectifs des emplois à temps complet et non complet.

Monsieur le Maire propose la modification du tableau des effectifs établi par délibération le 05 septembre 2016.

Il propose la suppression d'un emploi contractuel à durée indéterminée, dans le secteur scolaire, au poste d'ATSEM, pour une durée de 27,20 heures.

Il propose la création d'un poste de fonctionnaire, catégorie C, Adjoint technique 2ème classe, pour une durée hebdomadaire de service de 27,20 heures.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Et, à l'unanimité des membres présents,

- Supprime un emploi contractuel à durée indéterminée, dans le secteur scolaire, au poste d'ATSEM, pour une durée de 27,20 heures
- Crée un poste de fonctionnaire, catégorie C, Adjoint technique 2ème classe, pour une durée hebdomadaire de service de 27,20 heures

### **3) INDEMNITÉS DES MAIRES ET DES ADJOINTS**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-20 € suivants,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Saint Jean de Cornies en date du 07 avril 2014 fixant les indemnités du Maire et des adjoints,

Considérant le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer les indemnités du Maire et des adjoints comme suit :

- Maire : 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Adjoints : 8,25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

- D'approuver le montant des indemnités versées aux élus
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

#### **4) SIVOM BÉRANGE CADOULE ET SALAISON ET SIVOM DES 3 RIVIÈRES : MODIFICATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par les délibérations du 05 décembre 2016 et du 02 janvier 2017, la commune de SAINT JEAN DE CORNIES a délibéré pour désigner les délégués titulaires et suppléants suite à la fusion intervenue entre le SIVOM Bérange Cadoule Salaison et le SIVOM des 3 rivières.

A la demande de ces délégués, il y a lieu d'apporter une modification dans la désignation des délégués titulaires et suppléants.

#### **DÉLÉGUÉS TITULAIRES**

Monsieur GRUVEL Yves,  
Né le 21/10/1942 à MONTPELLIER (34)  
Domicilié 205 chemin du Haut  
34160 SAINT JEAN DE CORNIES  
Profession : Retraité

Mme POIRIER Isabelle  
Née le 16/12/1980 à MONTPELLIER (34)  
Domiciliée 336 chemin de la Bouvine  
34160 SAINT JEAN DE CORNIES  
Profession Animatrice maison de retraite

#### **DELEGUE SUPPLÉANT :**

Madame HOULLIER Frédérique  
Née le 08/05/1955 à LOUDUN (86)  
Domiciliée 148 route de Beaulieu  
34160 SAINT JEAN DE CORNIES  
Profession : Retraitee

#### **5) ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND PIC SAINT LOUP POUR DES TRAVAUX DE VÉGÉTALISATION**

Monsieur le Maire indique que, pour les travaux de végétalisation, la commune a sollicité une aide de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup et que ce projet est éligible à l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 5 000,00 €. Le coût prévisionnel de l'investissement étant de 10 000,00 € et le projet ne bénéficiant d'aucune aide extérieure, la part de financement restant à la charge de la commune serait de 10 000,00 €. La participation de la Communauté de communes serait donc inférieure à l'autofinancement de la commune.

Monsieur le Maire indique enfin que, par délibération en date du 21 février 2017, le Conseil de Communauté de la CCGPSL a décidé l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 5 000,00 €.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE le principe du soutien financier de la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup pour des travaux de végétalisation sous la forme d'un fonds de concours d'un montant de 5 000,00 €
- PRECISE que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont prévus au budget.

La séance est levée à 21 heures 15 minutes

Jean-Claude ARMAND

Patrick BEZIAT

Karine BIANCHERI

Philippe BOUQUET

Maëva BOURGEOIS

Janine CLOT

David de MONTFUMAT

Yves GRUVEL

Frédérique HOULLIER

Olivier LABADIE

Pierre LATTUCA

Bernadette MATILLA

Georges PIOMBO

Isabelle POIRIER

François SAVIGNAC